

Compte Rendu du conseil municipal du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Mmes Stéphanie COULOMB, Patricia SISTAC et Mrs ARAUJO Éric, Thierry BONCOURRE, Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT

Absents : Arlette DARBAS

Pouvoir : Arlette DARBAS a donné pouvoir à Claude MAZIERES

Secrétaire : Patricia SISTAC

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2017

Approuvé à l'unanimité

2 – Vote du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016

Le compte administratif est présenté par Nathalie LOUBIERES sous la présidence de Thierry BONCOURRE

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité

3 – Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 22 371,71 €

Résultat antérieur reporté : 74 725,08 €

Résultat à affecter : 97 096,79 €

Solde d'exécution d'investissement : 45 787,15 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 7 340,83 €

Affectation proposée : 97 096,79 au compte 002 (recette de fonctionnement)

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

4 – Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire communique au conseil les bases notifiées pour 2017 puis il ouvre le débat afin de procéder à l'augmentation ou non de la taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation pour l'année 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'augmenter ces trois taxes de 4%

5 – Vote du budget primitif 2017

Le budget est présenté par Mme Nathalie LOUBIERES sous la présidence de Jean-Claude BLANC

Il est proposé de prévoir

– en section de fonctionnement :

* Recettes : 340 880 €

* Dépenses : 340 880 €

– en section d'investissement :

* Recettes : 939 400 €

* Dépenses : 939 400 €

Le budget est voté à l'unanimité

6 – Délibération sur la rénovation de l'éclairage public route de Caujac

Monsieur le Maire rappelle la demande de rénovation de l'éclairage public, en septembre 2016, de la route de Caujac en direction de Mauressac.

Après étude du projet, le syndicat d'électricité a effectué le devis suivant :

Coût total du projet : 13 983 €

Participation du SDEHG : 8 136 €

TVA (récupérée par le SDEHG) : 2 202 €

Participation restant à la charge de la commune : 3 645 €

Après discussion, le conseil donne un avis favorable à ce projet

7 – Délibération des statuts du SPEHA

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SPEHA en date du 24 janvier 2017. Il rappelle que le SPEHA est le nouveau syndicat de l'eau.

Il rappelle la loi NOTRE qui prévoit les modalités de fusion des syndicats de communes et des syndicats mixtes du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Garonne, arrêté le 24 mars 2016 et publié le 30 mars, a ainsi présenté la nouvelle carte intercommunale.

Suite à la dissolution du SPPE et à la reprise de sa compétence production par le SIECHA, puis par la fusion du SIECHA et du SIERGA en un seul et même syndicat, dénommé SPEHA, il convient de délibérer sur les nouveaux statuts régissant cette nouvelle entité.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les statuts du SPEHA

8 – Informations du maire

- Visite des ateliers municipaux par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne le jeudi 4 mai à 9h
- Comme chaque année, le Vélo Club de Saubens organise sa traditionnelle randonnée

cyclotourisme « la ronde saubenoise » le dimanche 15 octobre. Le ravitaillement se fera dans la cour de l'école.

– Assainissement à Mercié : Étude en cours concernant afin de déterminer le passage ; les travaux se feront en 2018

– Location de la salle des fêtes :

* Comme chaque année, l'amicale des jeunes sapeurs pompiers d'Auterive loue la salle des fêtes afin d'organiser un loto . Les bénéficiaires servent, principalement, aux différents besoins de la section jeunes sapeurs pompiers. Habituellement, le tarif appliqué est de 500 € (tarif de location pour les associations extérieures du village). Toutefois, cette année, ils souhaiteraient bénéficier d'un tarif préférentiel. En effet, ce montant impute fortement sur leur petit bénéfice. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 77 € leur a été attribuée chaque année. Il propose de remplacer cette subvention par la gratuité de la salle des fêtes une fois par an. Pour l'amicale des jeunes sapeurs pompiers. Il est débattu de ne pas faire de gratuité. Il est proposé et décidé par l'assemblée du conseil de pérenniser la subvention et de leur faire régler le nettoyage uniquement d'un montant de 130 € (tarif association du village)

* Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, nous rencontrons le même problème de chèque de caution, pour la famille LOTTIN, pour la location du mois d'octobre. Cette famille, n'ayant pas de chéquier et ne trouvant pas de cautionnant, souhaitent régler en espèce la totalité (caution, location et chèque de réservation). Toutefois, depuis leur signature du contrat, le 28 mars 2017, ils ne sont pas revenus pour commencer à régler. De plus, après consultation de la trésorerie, il est impossible que les loueurs déposent l'espèce en trésorerie. Au vu du contrat, il est obligatoire d'effectuer pour toute réservation un chèque de 76 € (réservation) et un chèque de 1 500 € (caution) . Après discussion, le conseil demande l'annulation du contrat de location de la salle des fêtes au nom de LOTTIN pour le week-end du 28 octobre 2017. La secrétaire sera chargée de les prévenir.

– La reprise du lotissement la métairie d'en bas est terminée. Il manque juste des transactions administratives auprès de la cartographie du syndicat d'électricité.

– Lotissement le Marsoula : Monsieur le maire conseille d'aller le voir car il a été très bien réalisé

– Pas de subvention pour le logiciel cimetière car le montant après déduction du non subventionnable n'atteint pas les 1 000 € HT

– Des panneaux 70km/h sur la RD 12 : Ils seront implantés au niveau de Mr et Mme COSNIER jusqu'au rond point de la RD 622 en direction de Miremont. Par conséquent, tout le bas du village sera à 70km/h ; attention à la présence des gendarmes

– Plan Vigipirate renforcé à l'église pour Pâques ainsi que pour les élections : beaucoup de précautions à prendre et beaucoup de vigilances

– Avancement pour l'acquisition du château : Les banques ne s'engagent pas sur ce projet pour l'instant. En effet, elles attendent la notification du taux de la subvention du conseil départemental.. Mr VINCINI est venu en mairie pour avancer sur ce projet.

– Il a été constaté que des abris de jardin ont été mis en place sans demande d'autorisation

d'urbanisme. Il faut savoir que l'absence de déclaration engendre une perte de recette concernant la taxe d'aménagement. Pour un abri de jardin de 8 m², la taxe d'aménagement s'élève à environ 350 € dont 250 € de part communale. Il est proposé d'adresser des courriers aux administrés qui se trouvent dans l'illégalité

– Mise en place de la grande boîte aux lettres : la poste doit nous adresser une demande de travaux pour étude du projet

9 – Questions diverses

– Claude MAZIERES : Les travaux fontaine DELBUC ont repris

– Serge DUPRAT : demande de mettre du graviers à la salle des fêtes afin de l'utiliser pour les travaux communaux

– Épareuse : le rouleau ne fonctionne plus. Il faut le changer. Problème d'utilisation. Prévoir une formation

– Le nettoyeur a haute pression est en cours de réparation

– L'adaptation du godet est en cours

– Philippe BONIFAS : ligne blanche à l'entrée du village est toujours absente. Monsieur le maire en reparle au service routier

Séance levée à 22h15